

**Projet d'arrêté n°II – Budget des investissements
lié au Message n° 46 - Budget 2016
– Errata concernant l'article 2 –**

En vue d'une plus grande adéquation entre le Message n°46 et le projet d'arrêté n°II y relatif, nous vous remercions de prendre en considération les différents changements de titre des rubriques suivantes ainsi que le complément sur le mode de financement de la rubrique 620.501.44:

Position 9 (cf. Message p. 32)

520.501.09 Place Jean-François Reyff – réfection **Fr. 300'000,00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Position 10 (cf. Message p. 33)

520.501.10 Murs entrée vallée du Gottéron **Fr. 400'000,00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Position 14 (cf. Message p. 37)

533.501.01 Endiguement des berges de la STEP **Fr. 800'000,00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Position 21 (cf. Message p. 41)

612.503.05 Ecole de la Heitera: étude pour la construction de six pavillons **Fr. 340'000,00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Position 28 (cf. Message p. 44)

620.501.44 AGGLO 11.7.22 (A PA3): Passage inférieur émergence Beauregard Fr. 80'000,00

Cette étude sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.